Achat groupé d'électricité avec le Syndicat Energies Haute-Vienne

Le contexte

Certains tarifs réglementés de vente d'électricité prenant fin au 1er janvier 2016, les acheteurs publics concernés par cette disparition doivent mettre en concurrence les fournisseurs pour passer à une offre de marché.

Le groupement de commandes du SEHV a été construit pour accompagner les collectivités de Haute-Vienne dans cette démarche, et mutualiser les besoins.

Nous les remercions pour leur mobilisation.

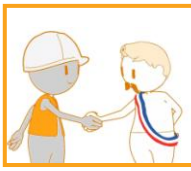

Le groupement réunit aujourd'hui 90 membres, soit environ 80% des collectivités de Haute-Vienne concernées. Notre groupement de commandes proposera donc un marché regroupant plus de 200 contrats, pour un achat de plus de 20 GWh d'électricité par an.

Les prochaines étapes :

- juin 2015 : échanges avec les membres du groupement pour finaliser les données techniques et administratives pour la préparation du marché public.
- juin-juillet 2015 : consultation pour l'accord-cadre aboutissant à la sélection des candidats qualifiés.
- rentrée 2015 : marchés subséquents et choix des fournisseurs titulaires.
- à partir d'octobre : signature des contrats entre les fournisseurs et les membres.

Retrouvez ci-dessous :

Le kit d'adhésion au groupement de commandes

Informations générales sur le groupement de commandes du SEHV

Le kit d'adhésion au groupement de commandes

Contact :
Sandra SCHMITGEN-PICARD
respenergies@sehv.fr
SEHV
avenue Jean Giraudoux – ZA du Châtenet – BP 15
87410 LE PALAIS SUR VIENNE

1) La fiche de renseignement à compléter

Elle recense les contrats d'électricité à intégrer dans le groupement de commandes.
>> Télécharger la fiche de renseignement
>> Télécharger le mode d'emploi
N.B. Nous vous invitons à nous envoyer cette fiche le plus rapidement possible, afin que nous puissions vous aider y apporter les corrections éventuellement nécessaires avant la date butoir du 15 avril 2015.
N.B. Pour les collectivités ayant donné au SEHV un mandat d'accès aux données Di@lege, le SEHV peut pré-remplir pour vous cette fiche, à condition cependant d'en faire la demande avant le 15 mars 2015.

2) L'autorisation de communication de données à compléter et signer

Il s'agit d'une autorisation qui permettra au SEHV de demander directement au gestionnaire de réseau ERDF les données de consommation relatives aux points de livraison des contrats à intégrer au groupement.
>> Télécharger l'autorisation de communication de données

3) La décision de votre assemblée délibérante

Cette décision formalise votre adhésion au groupement de commandes
>> Télécharger le modèle de délibération

4) L'acte d'adhésion à la convention constitutive signé

Cet acte d'adhésion sera annexé à la convention constitutive.
>> Télécharger l'acte d'adhésion
>> Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Informations générales sur le groupement de commandes du SEHV

Pour une présentation rapide, une plaquette de présentation est à votre disposition :
>> « Achat groupé d'électricité avec le Syndicat Énergies Haute-Vienne »

Pour une présentation complète et exhaustive, vous trouverez ci-dessous une notice explicative construite sous forme de question-réponse :
>> « Tout savoir sur le groupement de commandes d'électricité du SEHV »

Retrouvez la convention constitutive du groupement de commandes votée le 21 janvier 2015 par le Comité syndical du SEHV :
>> Convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés